



Locataires séparés , recours ?

Par **caty66**, le **31/03/2009** à **13:46**

bonjour, nous sommes garant de la location de notre fille et de son "ex"ami, je précise ex-ami puisqu'il se sont séparés. Notre soucis c'est que cette personne est parti physiquement sans laisser d'adresse en vidant l'appartement. Il n'est plus joignable, son n° de portable n'est plus attribué, il a changé de travail... bref , disparu de la circulation! Que pouvons nous faire?

Pouvons nous faire constater qu'il ne réside plus dans cet appartement? Jusqu'à quel point sommes nous engagés pour le paiement des loyers?

Quels recours la loi nous permet? Le notaire ayant reçu la lettre de résiliation de bail uniquement de notre fille , peut-il s'en contenter? Comment faire pour contraindre l'ex-ami d'envoyer sa lettre de résiliation?

MERCI de vos réponses et de votre aide